

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **lundi 15 décembre 2025 à 19h15** dans la salle du conseil municipal, localisée au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Pierre Rivard
Les conseillers-ères	Mme Caroline Gignac, poste #1 M. François Savard, poste #2 M. Jacques Perron, poste #3 M. François Chabot, poste #4 M. Gino Perron, poste #5 M. David Charbonneau, poste #6

Absence :

Aucune

Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à la séance.

197-12-25

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après publication d'un avis public, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et constatation du quorum, sur proposition de M. Jacques Perron, conseiller au poste numéro 3, la présente séance extraordinaire du 15 décembre 2025 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Pierre Rivard, maire. Il est 19h15.

198-12-25

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Gignac et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'inscrit sur l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

199-12-25

APPROBATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Gino Perron et résolu:

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes à payer de décembre 2025 et déposés pour approbation, pour un montant total de 24 609,64 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le paiement des dépenses de la liste des comptes à payer autorisée par la résolution 199-12-25 au montant de 24 609,64 \$.

Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**200-12-25 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 156-2026
DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Un avis de motion est donné par M. François Savard, conseiller au poste numéro 2, annonçant qu'à sa prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 156-2026, règlement qui a pour objet de décréter les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026.

M. François Savard présente et dépose le projet de règlement 156-2026, intitulé Règlement numéro 156-2026 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026.

**201-12-25 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 157-2026
DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES
FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS**

Un avis de motion est donné par M. David Charbonneau, conseiller au poste numéro 6, annonçant qu'à sa prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 157-2026, règlement qui a pour objet de déterminer le territoire assujetti au droit de préemption et les fins d'acquisition.

M. David Charbonneau présente et dépose le projet de règlement 157-2026, intitulé Règlement numéro 157-2026 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis

**202-12-25 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES
LOCALES (PAVL-ERL 2025-2026), CONFIRMATION D'UTILISATION DES
COMPENSATIONS VISANT L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES
LOCALES DE NIVEAU 1 ET 2 - DOSSIER N° : AAG63839**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à la Municipalité une compensation de 49 857 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 (PAVL-ERL) dossier N° AAG63839;

CONSIDÉRANT QUE l'aide versée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Caroline Gignac et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Gilbert informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par le public.

203-12-25

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Perron et résolu:

QUE la présente séance extraordinaire du 15 décembre 2025 soit levée. Il est 19H21.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pierre Rivard
Maire

Mylène Robitaille
Directrice générale et Greffière-trésorière